

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 001-210101895-20260921-DEL26_67-DE

**N° 26 / 67****Séance du 21 septembre 2026**

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 10 septembre 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME)

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Convention en vue d'autoriser l'installation d'un kiosque de distribution automatique de « plats indiens »

Monsieur SANTHAPPAN Alexander Peter représentant la société SASU NORI, sise 2 rue de la Poste – CHATILLON EN MICHAILLE 01200 VALSERHÔNE, a sollicité l'autorisation de la commune pour procéder à l'installation d'un kiosque distributeur automatique de « plats indiens » au lieudit « Le Poteau ».

Monsieur le Maire propose et soumet au conseil municipal un projet de convention entre la commune et la société SASU NORI afin de définir les conditions d'occupation du terrain mis à disposition.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

⇒ **Approuve** l'installation d'un kiosque distributeur automatique de « plats indiens » au lieudit « Le Poteau » par la société SASU NORI

⇒ **Approuve** les termes de la convention d'occupation du domaine privé

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

